



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 3 novembre 2020 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéo conférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéo conférence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Roland Boucher, décédé le 6 octobre à l'âge de 75 ans;
- monsieur Mario Lalonde, décédé le 15 octobre à l'âge de 58 ans;
- madame Antoinette Jérôme née Bélisle, décédée le 24 octobre à l'âge de 96 ans;
- monsieur Georges-Henri Émond, décédé le 27 octobre à l'âge de 71 ans;
- monsieur Charles Galarneau, père de Éric Galarneau, directeur adjoint du Service de sécurité incendie et beau-père de Nathalie Naud, préposée à la bibliothèque, décédé le 13 octobre à l'âge de 78 ans;
- madame Suzanne Clermont et Monsieur François Duchesne, victimes de la tragédie survenue dans le Vieux-Québec le 31 octobre, âgés respectivement de 61 et 56 ans.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

RÉSOLUTION 2020-11-440
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour par le report du sujet 6 B) Dépôt et avis de motion du Règlement RV-1673-2 modifiant le Règlement RV-1673 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2020.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue de la séance par vidéo conférence.

La présidente répond aux questions reçues par écrit relatives aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2020-11-441 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 30 à 34, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 107 – DOSSIER 2008-DM-410

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au projet de construction d'un bâtiment commercial situé aux 30 à 34, chemin de la Grande-Côte sur le lot projeté 6 273 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 107.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 octobre 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020, portant le numéro R-20-CU-4356, pour le projet de construction d'un bâtiment commercial aux 30 à 34, chemin de la Grande-Côte, sur le lot projeté 6 273 207 du cadastre du Québec, dans la zone C-2 107 :

- à 6,78 mètres la marge avant entre le tréfond apparent du bâtiment commercial projeté et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,22 mètre, soit 3 % inférieure à la marge minimale avant de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- à 1,07 mètre la marge arrière entre le tréfond apparent du bâtiment commercial projeté et la ligne de lot, représentant une dérogation de 5,93 mètres, soit 85 % inférieure à la marge minimale arrière de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- à 919 mètres carrés la superficie maximale de planchers du bâtiment commercial projeté, représentant une dérogation de 419 mètres carrés, soit 84 % supérieure à la superficie maximale de 500 mètres carrés prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;

- à 7,7 mètres la hauteur maximale en mètre du bâtiment commercial projeté, représentant une dérogation de 1,2 mètre, soit 18 % supérieure à la hauteur maximale de 6,5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- à 1,3 mètre la distance minimale entre les cases de stationnement et la ligne de lot avant, représentant une dérogation de 0,7 mètre, soit 35 % inférieure à la distance minimale de 2 mètres prescrite à l'article 173 du règlement sur le zonage;
- à 1,23 mètre la distance minimale entre un stationnement et une zone résidentielle R-1, représentant une dérogation de 1,27 mètre, soit 51 % inférieure à la distance minimale de 2,5 mètres prescrite à l'article 174 du règlement sur le zonage;
- à 1,3 mètre la largeur minimale d'une bande de verdure en cour avant à partir de la ligne d'emprise, représentant une dérogation de 0,7 mètre, soit 35 % inférieure à la largeur minimale de 2 mètres prescrite à l'article 197 du règlement sur le zonage;
- à 1,5 mètre la hauteur maximale d'un mur de soutènement en cour avant, représentant une dérogation de 1,2 mètre, soit 400 % supérieure à la hauteur maximale de 0,3 mètre prescrite à l'article 200 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-442
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 402, CHEMIN DE LA CÔTE SUD – ZONES A 524 ET I-3 525 –
DOSSIER 2009-DM-411**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative aux bâtiments situés au 402, chemin de la Côte Sud sur le lot 2 502 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans les zones A 524 et I-3 525.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 octobre 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro R-20-CU-4353, à 31,87 mètres la distance séparatrice entre un bâtiment pouvant accueillir 20 chevaux situé au 402, chemin de la Côte Sud sur le lot 2 502 554 du cadastre du Québec et la limite du périmètre d'urbanisation, représentant une dérogation de 107,36 mètres, soit 77 % inférieure à la distance séparatrice minimale de 139,23 mètres établie conformément à l'article 309 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'établir, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro R-20-CU-4353, une distance séparatrice nulle entre la cour d'exercice pouvant accueillir 20 chevaux du 402, chemin de la Côte sud sur le lot 2 502 554 du cadastre du Québec et la limite du périmètre d'urbanisation, représentant une dérogation de 139,23 mètres, soit 100 % inférieure à la distance séparatrice minimale de 139,23 mètres établie conformément à l'article 309 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-443
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 et celui de la séance ordinaire du 6 octobre 2020, tels que soumis.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-11-444
RÈGLEMENT RV-1497-7**

La conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1497-7 modifiant le Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-11-445
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 11 septembre au 8 octobre 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-446
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020 montrant un total des activités de 3 743 430,91 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-447
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 15 octobre 2020 et révisée par le Service de la trésorerie le 16 octobre 2020, montrant un montant payable total de 198 336,25 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-448
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES - DÉPÔT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la directrice du Service de la trésorerie et trésorière, du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-449
FERMETURE DE PROJETS D'ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la fermeture des projets dont le financement est complété tel qu'indiqué aux listes datées du 5 octobre 2020 préparées par le Service de la trésorerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-450
ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS (E.A.N.E.)**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet des règlements indiqués à la liste soumise, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour certains de ces règlements des soldes non contractés du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt identifiés au tableau ci-après pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE modifier les règlements identifiés ci-après de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense (financements) » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après :

N° du règlement	Titre	Dépense prévue au règlement	Emprunt approuvé	Nouveau montant de la dépense (financements)						Solde résiduaire à annuler (4-6)	
				Total (6 à 7)	Nouveau montant de l'emprunt	Solde disponible règlement	Appropriation		Promoteurs		Paiement comptant
							Fonds général (6 à 7)	Subventions gouvernementales			
RV-1593	Étude de faisabilité traitement des boues	153 000	153 000	151 800	151 800						1 200
RV-1594	Travaux d'éclairage à l'aréna	210 000	210 000	123 000	123 000						87 000
RV-1613	Plans et devis travaux parc Pelletier	50 000	50 000	23 000	23 000						27 000
RV-1616	Plans et devis travaux voie d'accès Curé-Boivin	83 000	83 000	27 000	27 000						56 000
		496 000	496 000	324 800	324 800	0	0	0	0	0	171 200

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

DE demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés au tableau ci-haut.

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-451
UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 88 288,49 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements d'emprunt telle qu'indiquée au rapport du 5 octobre 2020 préparé par le Service de la trésorerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-452
FONDS DE ROULEMENT – REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser le remboursement par anticipation au fonds de roulement d'une somme de 753 000 \$ en 2020 représentant le solde à payer des échéances d'emprunt des années 2021, 2022 et 2023.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-453
APPROPRIATIONS D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ –
HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser l'appropriation de la somme de 34 646 \$ au surplus libre accumulé pour couvrir les honoraires professionnels supplémentaires en surveillance dans le cadre des travaux de réfection du chemin de la Grande-Côte.

D'autoriser l'appropriation de la somme de 71 392 \$ au surplus libre accumulé pour couvrir les honoraires professionnels supplémentaires en contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de réfection du chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-454
APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ –
INDEMNITÉ PROVISIONNELLE DANS LE DOSSIER D'EXPROPRIATION
DES LOTS 2 108 837, 2 108 858 ET 2 108 883**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser l'appropriation de la somme de 147 165,93 \$ au surplus libre accumulé pour le versement d'une indemnité provisionnelle ayant trait aux dossiers d'expropriation des lots 2 108 837, 2 108 858 et 2 108 883 du cadastre

du Québec, portant les numéros de dossiers SAI-M-262168-1706, SAI-M-262166-1706 et SAI-M-262164-1706 au Tribunal administratif du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-455
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 OCTOBRE 2020 AU MONTANT DE
6 433 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

660 000 \$	0,60000 %	2021
662 000 \$	0,70000 %	2022
661 000 \$	0,80000 %	2023
653 000 \$	0,90000 %	2024
3 797 000 \$	0,95000 %	2025

Prix : 99,14400 Coût réel : 1,13233 %

2 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

660 000 \$	0,50000 %	2021
662 000 \$	0,60000 %	2022
661 000 \$	0,70000 %	2023
653 000 \$	0,80000 %	2024
3 797 000 \$	0,90000 %	2025

Prix : 98,85178 Coût réel : 1,14506 %

3 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

660 000 \$	0,60000 %	2021
662 000 \$	0,65000 %	2022
661 000 \$	0,75000 %	2023
653 000 \$	0,85000 %	2024
3 797 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 99,14800 Coût réel : 1,15677 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

660 000 \$	0,55000 %	2021
662 000 \$	0,65000 %	2022
661 000 \$	0,70000 %	2023
653 000 \$	0,80000 %	2024
3 797 000 \$	0,90000 %	2025

Prix : 98,78900 Coût réel : 1,16540 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

660 000 \$	0,45000 %	2021
662 000 \$	0,55000 %	2022
661 000 \$	0,70000 %	2023
653 000 \$	0,85000 %	2024
3 797 000 \$	0,95000 %	2025

Prix : 98,87056 Coût réel : 1,17862 %

6 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

660 000 \$	0,50000 %	2021
662 000 \$	0,60000 %	2022
661 000 \$	0,70000 %	2023
653 000 \$	0,80000 %	2024
3 797 000 \$	0,90000 %	2025

Prix : 98,67300 Coût réel : 1,19171 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

ATTENDU que, conformément au pouvoir qui a été délégué à la trésorière en vertu du Règlement RV-1072 adopté le 21 novembre 1995, elle a adjugé l'émission de 6 433 000 \$ à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que la trésorière a demandé à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du certificat d'adjudication de la vente d'obligations au montant de 6 433 000 \$, suite à l'appel d'offres public du 7 octobre 2020 à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. conformément au Règlement RV-1072.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-456
SOUSSIONS – TRAVAUX D’AJOUT D’HUMIDIFICATEURS À L’HÔTEL DE
VILLE – CONTRAT 2020-1801**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions publique pour des travaux d’ajout d’humidificateurs à l’hôtel de ville, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9313-8329 Québec inc. f.a.s.r.s. Ventilation MFC inc. 4000, boulevard Le Corbusier, bureau 101 Laval (Québec) H7L 5R2	168 438,38 \$
Gestion Septem inc. 2600, rue Jean-Désy Longueuil (Québec) J4G 1G5	192 008,25 \$
Rénovacoeur Rénovation inc. 179, rue Labrie Saint-Eustache (Québec) J7R 2R7	220 537,00 \$

ATTENDU la recommandation de la firme DWB Consultants du 2 octobre 2020 et celle du Service du génie du 20 octobre 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

De prendre acte du dépôt d’une copie du procès-verbal d’ouverture des soumissions dressé en date du 28 septembre 2020.

D’accepter l’offre de 9313-8329 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale Ventilation MFC, au montant de 168 438,38 \$ toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux d’ajout d’humidificateurs à l’hôtel de ville – Contrat 2020-1801.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-457
SOUSSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET DE L’ARÉNA – CONTRAT 2020-1802 –
RÈGLEMENT RV-1685**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions publique pour des travaux de réfection des toitures de la bibliothèque municipale et de l’aréna, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Toitures V. Perreault inc. 3965, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	1 074 293,06 \$
L.K. Industries inc. 5100, rue Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	1 091 112,75 \$
Les Couvertures St-Léonard inc. 11365, 55 ^e Avenue Montréal (Québec) H1E 2R2	1 225 633,50 \$

ATTENDU que toutes les soumissions reçues se sont avérées irrecevables;

ATTENDU la recommandation de la firme Coursol Miron architectes du 8 octobre 2020 et celle du Service du génie du même jour;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 5 octobre 2020.

De rejeter les soumissions reçues et d'autoriser le Service du génie à reprendre le processus d'appel d'offres pour des travaux de réfection des toitures de la bibliothèque municipale et de l'aréna – Contrat 2020-1802 – Règlement RV-1685.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-458
COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTES – DÉPÔT DU RAPPORT DU
MOIS DE SEPTEMBRE 2020**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du rapport du comité sur la reddition de comptes du 15 septembre 2020 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-459
POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES –
MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver la mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes préparée par le Service des loisirs telle que soumise, effective à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-460
ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET LE REGROUPEMENT DES
GENS D'AFFAIRES DE BOISBRIAND POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022 ET
VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand et le versement d'une contribution annuelle de 50 000 \$ pour les années 2021 et 2022, comprenant les services d'un agent de liaison et une contribution au Fonds d'initiatives locales.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

DE verser une somme additionnelle de 15 000 \$ à titre d'aide financière à la Chambre de commerce d'industrie Thérèse-De Blainville dans le cadre des mesures exceptionnelles liées à la pandémie.

D'approprier la somme de 15 000 \$ au surplus libre accumulé.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-461
ACHATS REGROUPÉS DE MICRO-ORDINATEURS DE TABLE,
PORTABLES, SERVEURS X86 ET TABLETTES ÉLECTRONIQUES –
RÉVISION DU DOCUMENT D'ADHÉSION**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2019-03-154 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 5 mars 2019, la Ville a adhéré aux achats regroupés de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), maintenant redéployé au sein du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales a modifié la période du contrat d'adhésion afin qu'elle débute le 28 août 2019 jusqu'au 29 août 2022, avec une option de prolongation de 12 mois;

ATTENDU que les prévisions d'acquisition ont augmenté depuis le dépôt de cette entente pour diverses raisons, dont la pandémie;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales requiert une révision du document d'adhésion;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la révision des prévisions d'acquisitions prévues au document d'adhésion aux achats regroupés de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour la période du 28 août 2019 au 29 août 2022.

D'autoriser la directrice du Service des technologies de l'information à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-462
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION À L'ARÉNA – PROGRAMME « SOLUTIONS EFFICACES » D'HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE présenter une demande de subvention auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du programme « Solutions efficaces – Bâtiments existants et nouveaux bâtiments » pour des travaux de réfection à l'aréna.

DE désigner le directeur du Service du génie, mandataire de ce dossier, autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-463
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION À L'ARÉNA – PROGRAMME « ÉCOPERFORMANCE » DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE présenter une demande de subvention auprès de Transition énergétique Québec dans le cadre du programme « ÉcoPerformance » pour des travaux de réfection à l'aréna.

DE désigner le directeur du Service du génie, mandataire de ce dossier, autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-464
PÊCHE SUR GLACE – HIVER 2020-2021**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE reconduire le projet d'encadrement de la pêche sur glace pour la saison hivernale 2020-2021 selon la procédure détaillée au rapport préparé par la responsable des relations avec les citoyens le 26 octobre 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-465
RÉSILIATION DE L'AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC – EMPRISE DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE –
PARTIE DU LOT 3 005 379**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE résilier l'autorisation permanente d'occupation d'une partie du lot 3 005 379 du cadastre du Québec par l'occupant du 109, chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-466
TRAVAUX SUR TERRAINS PRIVÉS – SIGNATURE D'ENTENTES**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver les projets d'entente avec les propriétaires du 729 et du 733, rue Cartier, autorisant la réalisation de divers travaux visant à éliminer les racines et les rejets de souche d'un arbre appartenant à la Ville situé en bordure de ces propriétés.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-467
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR L’AVENUE RÉAL-BÉLAND

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’interdire le stationnement du côté sud de l’avenue Réal-Béland, entre l’intersection de la rue Boisclair et le boulevard de la Grande-Allée.

D’autoriser l’installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-468
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE DES FRANCS-BOURGEOIS

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’interdire le stationnement sur la rue des Fracs-Bourgeois, du 15 avril au 15 novembre, de 9 heures à midi, les mercredis sur le pourtour extérieur et les jeudis sur le pourtour intérieur.

D’autoriser l’installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-469
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE PAPINEAU

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’interdire le stationnement sur la rue Papineau, du 15 avril au 15 novembre, de 9 heures à midi, les mercredis pour les adresses paires et les jeudis pour les adresses impaires.

D’autoriser l’installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-470
JOURNÉES DE LA CULTURE 2020

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE verser 1 000 \$ à l’organisme Odyscène pour l’organisation des Journées de la culture 2020.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-471
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une aide financière aux organismes suivants :

A) 2 000 \$ à la Fondation des CHSLD Drapeau Deschambault Maisonneuve pour l'année 2020;

B) 807 \$ au Fonds de l'athlète des Laurentides pour l'année 2021.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-472
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2020 montrant un total mensuel de 3 081 120 \$ et un cumulatif annuel de 61 629 955 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-473
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 111, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE
R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4354 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 394 du cadastre du Québec au 111, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 19 août 2020 préparé par Service de Dessin R.G.;
- plan d'implantation du 4 septembre 2020 préparé par Legault Trudeau Arpentiers-géomètres;

- simulations visuelles et perspectives reçues le 8 septembre 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-474
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 131, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE
R-1 302

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4355 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 399 du cadastre du Québec au 131, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 23 août 2020 préparé par Service de Dessin R.G.;
- plan d'implantation du 10 septembre 2020 préparé par Legault Trudeau Arpentiers-géomètres;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 8 septembre 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-475
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET
D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON – BÂTIMENT COMMERCIAL
GD LEAD – CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 107

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4357 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'un bâtiment commercial à être érigé sur le lot projeté 6 273 207 du cadastre du Québec sur le chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 107 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 2 octobre 2020 préparé par DKA Architectes;
- plan d'implantation du 14 mai 2020 préparé par Cusson Létourneau Arpentiers-Géomètres;
- simulations visuelles du 8 juillet 2020 préparées par DKA Architectes.

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4357 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'aménagement d'un espace tampon entre la zone C-2 107 et la zone résidentielle contigüe pour le bâtiment commercial à être érigé sur le lot projeté 6 273 207 du cadastre du Québec sur le chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 107 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture de paysage du 2 octobre 2020 préparé par Gabriel Corriveau Architecte Paysagiste;
- plan civil du 2 octobre 2020 préparé par Équipe Laurence.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 15 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace tampon.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-476
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION –
BÂTIMENT INDUSTRIEL – 3785, RUE LA FAYETTE OUEST – ZONE I-3 467**

ATTENDU qu'un avis public a été publié dans l'édition du 30 septembre 2020 de l'hebdomadaire Nord Info et a été affiché au bureau de la municipalité à partir du 24 septembre 2020 informant tout intéressé des modalités pour s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition;

ATTENDU que l'avis public a été affiché sur l'immeuble devant être démolie de façon à être facilement visible pour les passants à compter du 30 septembre 2020;

ATTENDU qu'aucune opposition ni question n'a été reçu suivant la publication de l'avis public indiqué plus haut;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité de démolition du 21 octobre 2020 portant le numéro R-20-CD-0003 et conformément au Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, la demande de permis de démolition d'un bâtiment industriel situé sur les lots 2 502 932, 2 673 989, 2 769 734 et 2 769 742 du cadastre du Québec au 3785, rue La Fayette ouest dans la zone I-3 467 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-477
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – DISTRICT 23 –
6455, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4349 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage d'une enseigne détachée pour l'immeuble de bureaux situé au 6455, rue Doris-Lussier dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage du 25 août 2020 préparé par Enseignes Barbo.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-478
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT INDUSTRIEL
SITUÉ AUX 3635 À 3675, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE
I-1 448**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4350 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage d'une enseigne détachée et d'enseignes murales pour le bâtiment industriel situé aux 3635 à 3675, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 448 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage du 8 septembre 2020 préparé par Zone Enseignes + Éclairage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-479
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – MC PROPERTIES –
654 À 824, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4348 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept d'affichage d'enseignes murales pour le bâtiment industriel situé aux 654 à 824, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage révisé le 17 septembre 2020 par Zone Enseignes + Éclairage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-480
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE DÉTACHÉE – RÉSIDENCE L'ORÉE DU FAUBOURG –
1000, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4351 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'une enseigne détachée pour la résidence l'Orée du Faubourg située au 1000, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan de l'enseigne détachée du 17 août 2020 préparé par Groupe Édifio;
- plan de localisation de l'enseigne du 17 août 2020 préparé par Groupe Édifio.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-11-481
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE MURALE – FRESHII ÉNERGISE-TOI – 3325, AVENUE DES
GRANDES-TOURELLES – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020 portant le numéro R-20-CU-4352 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'une enseigne murale pour le commerce Freshii Énergise-toi situé au 3325, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation de l'enseigne du 5 mars 2020 préparés par BolDe Imaging Group inc.;
- informations sur panneau de végétation du 17 août 2020;
- fiche technique et brochure du produit de végétation préparées par Plantscape inc. Commercial Silk International.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-482
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D’ENTENTE NUMÉRO 63 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 63 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la classe salariale attribuée au poste de commis aux comptes payables du Service de la trésorerie.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-483
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D’ENTENTE NUMÉRO 64 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 64 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait aux postes de saisonniers journaliers – division des parcs et espaces verts du Service des travaux publics pour la saison hiver 2020-2021.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-484
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC – LETTRE D’ENTENTE
NUMÉRO 16 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 16 avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Boisbriand ayant trait aux absences pour causes de maladie, obligations familiales et rendez-vous médicaux.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-11-485
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC – LETTRE D’ENTENTE
NUMÉRO 17 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 17 avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Boisbriand ayant trait au chevauchement de vacances selon le calendrier civil.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune des questions reçues par écrit n’a trait à un sujet inscrit à l’ordre du jour de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2020-11-486
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 20 h 50.

Adoptée